

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 13 décembre 2022 à 19 h 30 en la salle du conseil et webdiffusée, sous la présidence de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Josée Marc-Aurèle, Sylvie Beaulieu, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers Claude Dalpé, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présents :

Mme Mélanie Brisson, directrice générale
M. Patrick Quirion, directeur général adjoint et trésorier
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

La séance débute à 19 h 30.

22-565

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
 APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. **OUVERTURE**
 1.1. Réflexion
2. **ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX**
22-565 2.1. Adoption de l'ordre du jour
3. **DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE**
4. **GESTION ADMINISTRATIVE**
5. **RESSOURCES HUMAINES**
6. **GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**
7. **FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS**
22-566 7.1. Adoption – Budget de la Ville de Sainte-Julie – Exercice financier 2023
22-567 7.2. Adoption – Programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025
8. **INFRASTRUCTURES**
9. **LOISIRS**
10. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
11. **RÉGLEMENTATION**
12. **DOCUMENTS DÉPOSÉS**
13. **COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**
22-568 15.1. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-566

ADOPTION – BUDGET DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – EXERCICE FINANCIER 2023

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter un budget pour l'exercice financier 2023;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'adopter le budget pour l'exercice financier 2023 qui prévoit des revenus et des dépenses de 55 321 593 \$;

QUE le document explicatif du budget 2023 soit publié dans un journal distribué sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-567

ADOPTION – PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

QUE le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 soit adopté au montant de 84 245 017 \$, dont 13 954 134 \$ pour l'année 2023;

QUE le programme triennal d'immobilisations ou le document explicatif soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-568

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
 APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

QUE la séance soit et est levée à 20 h 16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS